



La Côte Saint-André
Enseignement agricole public

CFPPA-UFA Tél : 04 74 20 44 66

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole

57 avenue Charles de Gaulle - BP 83
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex

Siret : 193 818 192 00026

Numéro d'activité : 82.38.P000838

Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr

Site internet : www.formagri38.fr



BTSA GPN

Brevet de Technicien Supérieur Agricole Gestion et Protection de la Nature
Fiche RNCP38351



Objectifs de la formation

Le technicien supérieur en Gestion et Protection de la Nature met en œuvre un projet de gestion des espaces naturels et d'animation des publics, assure les diagnostics d'un espace de nature, propose et met en place les solutions techniques de gestion et participe au développement local.



TAUX RÉUSSITE 2024

> Apprentissage : 100 %

> Formation continue : 100 %

TAUX RÉUSSITE SUR 3 ANS

> Apprentissage : 87,5 %

> Formation continue : 96,5 %



SATISFACTION 2024

> Apprentissage : 7,7/10

> Formation continue : 8,4/10

SATISFACTION SUR 3 ANS

> Apprentissage : 8,1/10

> Formation continue : 7,6/10



INSERTION des diplômés à 1 an

> Apprentissage 2023 : 100 %

> Form. continue 2023 : 100 %



EFFECTIF

> 10 à 25 personnes (par classe)



PROCHAINE SESSION

> Septembre 2025

DÉLAIS D'ACCÈS

> Minimum 7 jours après la signature
du contrat d'apprentissage



CONTACT

> Apprentissage :

sylvie.berthier@educagri.fr

> Formation continue :

isabelle.lacourt@educagri.fr

Organisation et conditions d'accès à la formation

Deux voies sont proposées, l'apprentissage et de la formation continue en 1 an ou en 2 ans selon votre âge et votre diplôme :

(Calendrier disponible sur le site web)



(1) Sous réserve de signer un contrat d'apprentissage

(2) Selon le statut et le financement un parcours individualisé sera étudié avec l'apprenant

(3) Sous réserve de financement

Apprentissage

> Avoir un BAC ou un diplôme de niveau 4

> Avoir moins de 30 ans ou un statut de travailleur handi-capé,

> Signer un contrat d'apprentissage

> Si le candidat est titulaire d'un Bac+2, un parcours aménagé peut lui être proposé.

L'alternance propose des périodes en entreprise (2 à 5 semaines) et des périodes en centre (2 à 4 semaines).

Chaque année est composée de :

> 20 semaines en centre de formation

> 32 semaines en entreprise (dont 5 semaines de congés payés)

Formation continue

> Obtention d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Le stage en entreprise doit être effectué dans la même structure durant 8 semaines minimum pour présenter le BTS.

Les périodes en entreprises peuvent être effectuées dans toute structure ayant des activités en lien avec la gestion, la protection de la nature et/ou l'animation nature

Programme de la formation

Blocs de compétences	Capacités intermédiaires	Moyennes
B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	C1.1 : Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	Coefficient 3
	C1.2 : Se situer dans des questions sociétales	
	C1.3 : Argumenter un point de vue dans un débat de société	
B2 : Construire son projet personnel et professionnel	C2.1 : S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	
	C2.2 : S'insérer dans un environnement professionnel	
	C2.3 : S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	
	C2.4 : Conduire un projet	
B3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés	C3.1 : Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	
	C3.2 : Communiquer en langue étrangère	
	C3.3 : Communiquer avec des moyens adaptés	
B4 : Réaliser une expertise naturaliste	C4.1 Élaborer une stratégie de mise en œuvre de protocoles	
	C4.2 Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée	
	C4.3 Produire un diagnostic de synthèse	
B5 : Conduire une opération de gestion environnementale	C5.1 Choisir des stratégies opérationnelles en fonction du contexte	
	C5.2 Organiser des actions de gestion de la nature	
	C5.3 Coordonner la mise en œuvre des opérations de génie écologique	
B6 : Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement	C6.1 Concevoir des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREDD, d'éducation relative à l'environnement et au développement durable.	Coefficient 5 - 10/20 minimum
	C6.2 Réaliser des prestations d'animation scientifique	
	C6.3 Coordonner l'accueil du public en sécurité	
B7 : Instruire un projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature	C7.1 Monter un projet professionnel	
	C7.2 Opérationnaliser les différentes phases d'un projet professionnel	
	C7.3 Évaluer globalement le déroulement d'un projet professionnel	
B8 : Contribuer au dialogue territorial	C8.1 Réaliser un diagnostic territorial	
	C8.2 Participer à un processus de concertation	
	C8.3 Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit	

Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA pratique différentes modalités pédagogiques pour aider l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages, études de cas.

Conditions d'admission

- > **Contact** obligatoirement notre établissement.
- > Déposer auprès du CFPPA un formulaire de contact (à remplir directement sur notre site internet. <https://formagri38.fr>)
- > **Participer** à une réunion d'information collective entre janvier et juillet. L'objectif de ce temps est de vous aider à choisir votre formation et votre structure d'accueil, à appréhender votre statut et les modalités de financement.
- > Pré-inscription possible via le portail : www.parcoursup.fr, sous réserve d'un contrat d'apprentissage.

Ces démarches peuvent être engagées dès les mois de février-mars. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes mi-mars.

Tarifs et conditions financières

Apprentissage

- > Formation prise en charge par les OPCO (branches professionnelles), pour consultation des tarifs selon les OPCO : www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-nouvelle-version-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/. Statut de salarié durant l'apprentissage.

Formation continue

- > Entre 10 et 13 euros / heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement région et France Travail, au PTP (projet de transition professionnelle), à Vivéa, à l'AGEFIP...

L'attribution du diplôme est conditionnée à :

- > Une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des Unités d'enseignement ;
- > Une note égale ou inférieure à 6 sur 20 est éliminatoire sur les Unités d'enseignement technique.

Débouchés et poursuites d'études

Le BTSa GPN atteste d'une qualification professionnelle. Il permet d'accéder à un emploi de gestionnaire et/ou d'animateur nature dans des structures de tailles et de statuts variés.

Il permet la poursuite d'études en certificat de spécialisation, BTSa en 1 an, licence professionnelle, études universitaires, pour acquérir une formation complémentaire par la voie de l'apprentissage, les concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs en Agriculture.

1 établissement public, 5 centres



Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cdde Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTSa PA Productions Animales
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage
- > Le BTSa GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ECPA "Eco-Conseil en Productions Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...